



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

SAUT D'OSTACLES



RÈGLEMENT

Finale Nationale

2023

Mis à jour au 16 juin 2023

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



Table des matières

1	CYCLE CLASSIQUE CSO.....	3
1.1	Finale Nationale des 4 ans.....	3
1.1.1	Chevaux de 4 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA	3
1.1.2	Chevaux de 4 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB).....	6
1.2	Finale Nationale des 5 ans.....	7
1.2.1	Chevaux de 5 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA	7
1.2.2	Finale nationale des chevaux de 5 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB)...	10
1.3	Finale Nationale des 6 ans.....	11
1.3.1	Finale Nationale des chevaux de 6 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA.....	11
1.3.2	Finale nationale des chevaux de 6 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB)...	14
2	CYCLE LIBRE CSO.....	16
2.1	Cycle Libre 1.....	16
2.1.1	Qualification	16
2.1.2	Déroulement	16
2.1.3	Championnat Cycle libre 1.....	16
2.2	Cycle Libre 2.....	17
2.2.1	Qualification	17
2.2.2	Déroulement	17
2.2.3	Championnat Cycle Libre 2.....	18
2.3	Cycle Libre 3.....	19
2.3.1	Qualification	19
2.3.2	Déroulement Finale Cycle Libre 3.....	19
2.3.3	Championnat Cycle libre 3.....	20

1 CYCLE CLASSIQUE CSO

Pour participer aux épreuves de la finale Cycle classique jeunes chevaux, les cavaliers et les propriétaires doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours. (Cf Règlement général – Art 4.3).

1.1 Finale Nationale des 4 ans

1.1.1 Chevaux de 4 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA

1.1.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **18** épreuves officielles (SHF, FFE ou FEI maximum), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **12** épreuves du Cycle Classique 4 ans dont un maximum de **10** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de C.I.R. ;
- Avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle) lors d'un C.I.R. ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 450 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 450 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **210 chevaux de 4 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB. Les gains acquis dans ces épreuves ASB sont convertis en gains fictifs SF/AA en se basant sur le montant de la prime distribuée dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans les studbooks SF-AA et ayant obtenu la confirmation de leur approbation à 3 ans dans le studbook Selle Français. Cette dérogation ne concerne pas les mâles ayant obtenu un nombre de cartes de saillie limité.
 - Ces jeunes chevaux peuvent accéder à la Finale Nationale même s'ils sont classés au-delà du rang de TOP 100 demandé pour la qualification. Ils doivent néanmoins avoir participé, à la veille des Finales nationales, au minimum à 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement de modèle) ;
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 3 ans du stud-book Selle Français qualifiés pour le testage mais non approuvés. Les jeunes chevaux se voient allouer automatiquement 60 points de qualification pour la Finale nationale des chevaux de 4 ans ;
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves régionales d'élevage 3 ans allures et saut montés. Les 50% premiers poulains de chaque concours régional de 3 ans montés se voient allouer automatiquement 60 points de qualification pour la Finale nationale 4 ans ;

- Statut dérogatoire accordé aux étalons de 4 ans du stud-book Anglo-Arabe ayant été labellisés à 3 ans :
 - Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1er temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 3 ans du stud-book Anglo-Arabe ayant été présentés à la labellisation mais non labellisés se verront allouer automatiquement 60 points de qualification pour la finale nationale des 4 ans CSO (équivalent à un sans-faute).

1.1.1.2 Déroulement

- Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles :
 - Epreuve « **Qualificative** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn ;
 - Epreuve « **Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Tous les chevaux sans-pénalité et au minimum les 50% premiers à l'issue de l'épreuve Qualificative sont qualifiés à l'épreuve « Finale » ;
 - Les ex-aequo sont départagés par la note du 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle sur les CIR) ;
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;
Le classement provisoire est obtenu par :
 - (+) points de pénalités de l'épreuve qualificative
 - (+) complément à 20 de la note de modèle.
 - Epreuve « **Petite Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont automatiquement qualifiés dans l'épreuve « Petite Finale ».
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de têtère.

- Epreuve de présentation – 2^{ème} temps (jugement du dressage et de l'aptitude à l'obstacle)

Lors du CIR, les jeunes chevaux ont participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation, le jugement du modèle.

Lors de la Finale Nationale, les jeunes chevaux participent au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation : jugement de la manière et l'aptitude à l'obstacle sur l'épreuve Qualificative et sur l'épreuve Finale :

- Le jury note sur les deux parcours :
 - la manière, note sur 20 :
 - l'impulsion ;
 - la perméabilité ;
 - la disponibilité.
 - l'aptitude à l'obstacle, note sur 20 :
 - l'envergure : force, trajectoire, galop ;
 - l'intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ;
 - le style : exécution du mouvement.
- La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;
- La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :
 - Au C.I.R. : jugement du modèle sur 20 ;
 - A la Finale Nationale : jugement de la manière et d'aptitude à l'obstacle sur 20.

La non-participation sur un des parcours entraîne une note de manière et d'aptitude à l'obstacle de 0 sur la phase correspondante.

1.1.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 4 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve Qualificative
- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve « Finale »
- (+) le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.)

Exemple :

Pénalités épreuve qualificative	0
Pénalités épreuve Finale	4
Points NEP : 20 – note de présentation 17.33	2.67
Total Championnat	6.67

1.1.1.4 Résultats du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Le championnat des 4 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.1.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.1.2 Chevaux de 4 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB)

1.1.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **18** épreuves officielles (SHF, FFE ou FEI maximum), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **12** épreuves du Cycle Classique 4 ans dont un maximum de **10** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de C.I.R. ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 100 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 100 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **40 chevaux de 4 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statut dérogatoire :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.

1.1.2.2 Déroulement

- Epreuve « **Qualificative** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
- Epreuve « **Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Tous les chevaux sans-pénalités et au minimum les 30% premiers à l'issue de l'épreuve Qualificative sont qualifiés à l'épreuve « Finale » ;
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
En cas d'ex-aequo les chevaux seront départagés selon leur classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.
- Epreuve « **Petite Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » sont automatiquement qualifiés dans l'épreuve « Petite Finale ».
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse des numéros de tête.

1.1.2.3 Classement, mentions et primes

Un classement général est établi en cumulant des pénalités de l'épreuve Qualificative et de l'épreuve Finale.

Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Les chevaux double sans-faute à l'issue de l'épreuve Qualificative et de l'épreuve Finale obtiennent la mention Label SHF.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.2 Finale Nationale des 5 ans

1.2.1 Chevaux de 5 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA

1.2.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **24** épreuves officielles (SHF, FFE, FEI), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves du Cycle Classique 5 ans dont un maximum de **14** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de C.I.R. ;
- Avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle) lors d'un C.I.R. ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 550 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 550 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **285 chevaux de 5 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB. Les gains acquis dans ces épreuves ASB sont convertis en gains fictifs SF/AA en se basant sur le montant de la prime distribuée dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.

1.2.1.2 Déroulement

- Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles
 - **2 épreuves Qualificatives** disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
 - **1 épreuve « Finale »** au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn, voir détail ci-dessous ;
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;
Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

- Epreuve de présentation – 2^{ème} temps (jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle)

Lors du CIR, les jeunes chevaux ont participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation, le jugement du modèle.

Lors de la Finale Nationale, les jeunes chevaux participent au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation : jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle sur les 2 épreuves Qualificatives ;

- Le jury note sur les deux parcours :
 - la manière, note sur 20 :
 - l'impulsion ;
 - la perméabilité ;
 - la disponibilité.
 - l'aptitude à l'obstacle, note sur 20 :
 - l'envergure : force, trajectoire, galop ;
 - l'intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ;

- le style : exécution du mouvement.
- La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;
- La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :
 - Au C.I.R. : jugement du modèle sur 20 ;
 - A la Finale Nationale : jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle sur 20.

Epreuve Finale

Sont qualifiés à l'épreuve Finale les **90 premiers** chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves Qualificatives et en tenant compte de :

- L'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves Qualificatives ;
- L'addition du complément à 20 de la note de l'épreuve de présentation (NEP);
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.3.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.3.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;

Sous la réserve que le total des points calculé ci-dessus ne soit pas supérieur à 5.

La répartition par sexe des 90 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 90 premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale ».

En cas de désistement d'un des 90 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h.

1.2.1.3 Calcul des points du Championnat des chevaux de 5 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- (+) points de pénalité des deux épreuves Qualificatives
- (+) points de pénalité de l'épreuve « Finale »
- (+) complément à 20 de la Note de l'épreuve de présentation (NEP)
- (-) points de bonification obtenus dans le CIR
- (-) points de bonification primant la régularité

Exemple :

Pénalités 1ère épreuve Qualificative	<u>0</u>
Pénalités 2ème épreuve Qualificative	<u>+4</u>
Pénalités épreuve Finale	<u>0</u>
Epreuve de présentation – NEP <i>Phase en main (jugement modèle) : 16,5</i> <i>Phase montée à la Finale (jugement dressage et style) : 16,75</i> <i>Phase montée 1ère épreuve Qualificative : 16,5</i> <i>Phase montée 2ème épreuve Qualificative : 17</i> <i>Phase montée Moyenne : 16,75</i> <i>Moyenne phases en main et montée : (16,75 + 16,5) / 2 = 16,62 / 20-16,62= 3,38</i>	<u>3.38</u>
Points de bonification CIR <i>4 pts de pénalité sur le 1er parcours (- 0,25) et sans faute sur le 2ème (- 0,5)</i>	-0.75
Points de bonification primant la régularité <i>11 parcours 5 ans Qualification sans faute sur 22 □ Ratio de 50 %</i>	-0.5
Total championnat	+6.13

1.2.1.4 Résultat du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Le championnat des 5 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.2.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.2.2 Finale nationale des chevaux de 5 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB)

1.2.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **24** épreuves officielles (SHF, FFE, FEI), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves du Cycle Classique 5 ans dont un maximum de **14** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de C.I.R. ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 150 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 150 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **40 chevaux de 5 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.

1.2.2.2 Déroulement

- **2 épreuves Qualificatives** disputées au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
- **1 épreuve « Finale »** au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Sont qualifiés à l'épreuve Finale les **30 % premiers** du classement provisoire en tenant compte de l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves Qualificatives. L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ; Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 30 % premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale ».

En cas de désistement d'un des chevaux qualifiés issu des 30% premiers, le cheval suivant au classement sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h.

1.2.2.3 Classement, mentions et primes

Un classement général est établi en cumulant des pénalités des deux épreuves Qualificatives et de l'épreuve Finale.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des 2 épreuves Qualificatives et de l'épreuve Finale obtiennent la mention Label SHF.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.3 Finale Nationale des 6 ans

1.3.1 **Finale Nationale des chevaux de 6 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA**

1.3.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **28** épreuves officielles (SHF, FFE, FEI), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **18** épreuves en Cycle Classique Qualification ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 450 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 450 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **210 chevaux de 6 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux inscrits à titre initial ou à titre rétroactif aux Stud-book Selle Français ou Anglo-Arabe en cours de saison et ayant participé à des épreuves du Cycle Classique ASB. Les gains acquis dans ces épreuves ASB sont convertis en gains fictifs SF/AA en se basant sur le montant de la prime distribuée dans l'épreuve SF/AA correspondante du même concours.

1.3.1.2 Déroulement

- Epreuve d'aptitude au Saut d'obstacles
 - **2 épreuves Qualificatives** disputées au barème A à la vitesse de 350 m/mn, la 1^{ère} sans chronomètre sans barrage, la 2^{ème} avec chronomètre et sans barrage ;
 - **1 épreuve « Finale »** en 2 manches au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn, voir détail ci-dessous ;
L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire.
- Epreuve de présentation – jugement du modèle
 - Les **chevaux qualifiés à la 1^{ère} manche** de l'épreuve « Finale » et les 5 chevaux suivant au classement provisoire, participent à l'épreuve de présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation. Une note de présentation (NEP) est attribuée sur 20. Le complément à 20 et affecté d'un coefficient 0,5 est intégrée dans le calcul du Championnat.

La non-participation à l'épreuve de présentation entraîne une note 0 sur cette phase.

Epreuve Finale

Sont qualifiés à la **1^{ère} manche** de l'épreuve Finale et à l'épreuve de présentation en main pour le jugement du modèle, les **60 premiers** chevaux du classement provisoire, à l'issue des 2 épreuves Qualificatives et en tenant compte de :

- L'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves Qualificatives ;
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.4.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;

- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.4.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative.

La répartition par sexe des 60 chevaux qualifiés est définie de la manière suivante : les 30 premières juments et les 30 premiers mâles et hongres.

Les gagnants de la 2^{ème} épreuve qualificative pour juments d'une part, et pour entiers et hongres d'autre part, qui ne seraient pas classés dans les 60 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 60 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 60 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h

Déroulement de l'épreuve « Finale »

Elle se déroule en 2 manches.

1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement provisoire avant la première manche.

Le classement provisoire est établi en tenant compte de :

- L'addition des points de pénalité sur les deux épreuves Qualificatives ;
- L'addition du complément à 20 de la Note de l'épreuve de modèle affecté du coefficient 0.5 ;
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.4.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.4.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative

2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé.

Les 30 premiers (15 premières juments et 15 premiers mâles et hongres) du classement provisoire concourent dans la 2^{ème} manche. Le classement provisoire est établi en tenant compte de :

- L'addition des points de pénalité sur les deux épreuves Qualificatives ;
- L'addition des points de pénalité sur la 1^{ère} manche de l'épreuve « Finale » ;
- L'addition du complément à 20 de la Note de l'épreuve de modèle affecté du coefficient 0.5 ;
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 55.4.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 55.4.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement provisoire avant la 2^{ème} manche.

En cas de désistement d'un des chevaux qualifiés à la 2^{ème} manche de l'épreuve « Finale » aucun cheval ne sera rattrapé.

1.3.1.3 [Calcul des points du Championnat des chevaux de 6 ans enregistrés dans les studbooks SF, AA](#)

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- (+) points de pénalité des deux épreuves Qualificatives
- (+) points de pénalité des 2 manches de l'épreuve « Finale »
- (+) complément à 20 de la Note de l'épreuve de modèle affecté du coefficient 0.5
- (-) points de bonification obtenus dans le CIR
- (-) points de bonification primant la régularité

Exemple :

Pénalité 1 ^{ère} épreuve Qualificative	0
Pénalité 2 ^{ème} épreuve Qualificative	+4
Pénalité Epreuve « Finale »	0
Epreuve de présentation – NEP <i>Phase en main (jugement modèle) :16</i> <i>NEP : (20-16) x 0,5</i>	2
Points de bonification CIR <i>4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (- 0,25) et sans faute sur le 2^{ème} (- 0,5)</i>	-0.75
Points de bonification primant la régularité <i>14 parcours 6 ans Qualification sans faute sur 22 → Ratio de 63 %</i>	-1
Total championnat	+4.25

1.3.1.4 Résultat du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Le championnat des 6 ans juments d'une part et mâles et hongres d'autre part donne lieu à un classement par répartition des jeunes chevaux en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.3.1.5 Primes

Le montant des primes du Championnat SF/AA est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.3.2 Finale nationale des chevaux de 6 ans enregistrés dans les autres studbooks (ASB)

1.3.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum de **28** épreuves officielles (SHF, FFE, FEI), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **18** épreuves en Cycle Classique Qualification ;
- Le 8 août 2023, **une liste des 100 chevaux qualifiés** selon le top 100 sera publiée sur le site SHF.EU. Tout cheval figurant parmi ces 100 chevaux pourra engager sur FFECOMPET l'épreuve qualificative de la Finale Nationale. Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 16 août 2023, les **40 chevaux de 6 ans les mieux classés au top 100**, arrêté au 8 août 2023, **seront sélectionnés** pour participer à la Finale Nationale. Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ;
 - 2^{ème} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une demi-prime de CSO Cycle Classique.

1.3.2.2 Déroulement

- 2 épreuves Qualificatives disputées au barème A, la 1^{ère} se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la 2^{ème} au barème A avec chronomètre et sans barrage. Les 2 épreuves sont courues à la vitesse de 350 m/mn ;
- 1 épreuve « Finale » en 2 manches :
 - 1^{ère} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire. Sont qualifiés à la 1^{ère} manche de l'épreuve Finale les **30% premiers** du classement provisoire en tenant compte de l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves Qualificatives. En départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative.

Le gagnant de la 2^{ème} épreuve qualificative qui ne serait pas classé dans les 30% premiers du classement provisoire est qualifié pour la 1^{ère} manche de l'épreuve « Finale ».

En cas de désistement d'un des chevaux qualifiés issu des 30% premiers, le cheval suivant au classement sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h

- 2^{ème} manche au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé. L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire.

Sont qualifiées à la 2^{ème} manche de l'épreuve Finale les chevaux classés dans les **50% premiers** du classement provisoire, obtenu par addition des points de pénalités à l'issue des deux épreuves Qualificatives et de la 1^{ère} manche de l'épreuve « Finale ».

Les chevaux sans pénalité à l'issue des 2 épreuves Qualificatives et de la 1^{ère} manche de l'épreuve Finale qui ne seraient pas classés dans les 50% premiers du classement provisoire sont qualifiés pour participer à la 2^{ème} manche de l'épreuve « Finale ».

En cas de désistement d'un des chevaux qualifiés à la 2^{ème} manche de l'épreuve « Finale » aucun cheval ne sera rattrapé.

1.3.2.3 Classement, mentions et primes

Un classement général est établi en cumulant des pénalités des deux épreuves Qualificatives et de l'épreuve Finale.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des 2 épreuves Qualificatives et de la 1^{ère} manche de l'épreuve Finale obtiennent la mention Label SHF.

Le montant des primes du Label SHF est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

2 CYCLE LIBRE CSO

2.1 Cycle Libre 1

2.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Etre classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 4 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 9 août 2023 sur le site de la SHF.
- Etre classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 5 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 9 août 2023 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 1 – 0,95m ou la catégorie supérieure rapporte 20 points
 - 1 sans faute en Formation 1 rapporte 10 points
 - 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
 - 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé avant la Finale nationale à un maximum de :**
 - Pour les chevaux de **4 ans, 18 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E.)** toutes disciplines
 - Pour les chevaux de **5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., FEI)** toutes disciplines.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.1.2 Déroulement

2.1.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'année de participation et d'âge :

- Cycle Libre 1 - 4 ans pour chevaux de 4 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles

- Cycle Libre 1 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles

La Finale Cycle Libre 1 n'est pas ouverte aux chevaux de 6 ans.

2.1.2.2 Déroulement des épreuves

- Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 300 m/mn.
- Une épreuve de présentation : jugement du dressage (impulsion, perméabilité, disponibilité) et de l'aptitude à l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement) sur l'épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une épreuve « Finale » au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn pour les chevaux classés dans le **premier tiers** du classement provisoire.
Le classement provisoire à l'issue de l'épreuve Qualificative est déterminé par le cumul suivant :
 - (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;
 - (+) complément à 20 de la note de présentation ;
 - (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art. 57.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.
- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ».

2.1.3 Championnat Cycle libre 1

Le championnat du Cycle Libre 1 donne lieu à un classement séparé pour les 4 ans et 5 ans.

2.1.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023

Exemple :

Epreuve qualificative	0
Epreuve finale	+4
Epreuve de présentation : 17/20	
Points épreuve de présentation (20 – 17 = 3)	+3
Points de bonification Finales interrégionales	-0,75
4 pts de pénalité sur le 1 ^{er} parcours (- 0,25) et sans faute sur le 2 ^{ème} (- 0,5)	
Total Championnat	+ 6,25

2.1.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

2.2 Cycle Libre 2

2.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Etre classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 5 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 9 août 2023 sur le site de la SHF.
- Etre classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 9 août 2023 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 2 – 1,05m ou la catégorie supérieure rapporte 20 points
 - 1 sans faute en Formation 2 rapporte 10 points
 - 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
 - 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé avant la Finale nationale à un maximum de :**
 - Pour les chevaux de **5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** toutes disciplines ;
 - Pour les chevaux de **6 ans, 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** en toutes disciplines.
- Un cheval de 5 ans en 1^{ère} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 2^{ème} année 5 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 2 – 1,05m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.2.2 Déroulement

2.2.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'âge et année de participation :

- Cycle Libre 2 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles ;

- Cycle Libre 2 - 6 ans pour chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles.

2.2.2.2 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 5 ans

- Une première épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une 1^{ère} épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur la 1^{ère} épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn
- Une 2^{ème} épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur la 2^{ème} épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une épreuve « Finale » au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1er tiers du classement provisoire**.

Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1^{ère} épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2^{ème} épreuve qualificative ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation, moyenne des 2 notes de Style ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 57.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

- Une épreuve « Petite Finale » au barème **A sans chronomètre sans barrage** à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale ». **Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL2/5.**

2.2.2.3 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 6 ans

- Une première épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une épreuve « Finale », **au barème A sans chronomètre sans barrage**, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1^{er} tiers du classement provisoire** :

Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1^{ère} épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2^{ème} épreuve qualificative ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 57.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative.;

- Une épreuve « Petite Finale » **au barème A sans chronomètre sans barrage**, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ». **Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL2/6.**

2.2.3 Championnat Cycle Libre 2

Le championnat de Cycle libre 2 donne lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

2.2.3.1 Calcul des points et classements

Cycle Libre 2 - 5 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

Cycle Libre 2 - 6 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

2.2.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

2.3 Cycle Libre 3

La Finale Cycle Libre 3 est ouverte aux chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles.

2.3.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Etre classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 3 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 9 août 2023 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 3 – 1,15m rapporte 20 points
 - 1 sans faute en Formation 3 rapporte 10 points
 - 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
 - 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé à un maximum de 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** toutes disciplines avant la Finale nationale.

Un cheval de 6 ans en 1^{ère} ou 2^{ème} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 3^{ème} année 6 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 3 – 1,15m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.3.2 Déroulement Finale Cycle Libre 3

- Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn
- Une épreuve « Finale », **au barème A sans chronomètre sans barrage**, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1er tiers du classement provisoire** :

Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1ère épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2ème épreuve qualificative ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 57.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

;

- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre sans barrage, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ». Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL3

2.3.3 Championnat Cycle libre 3

2.3.3.1 Calcul des points et classements

Cycle Libre 3 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 publié sur le site www.shf.eu au 8 août 2023.

2.3.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.